



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM
DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2024**

Le seize janvier deux mille vingt-quatre, sous la présidence de M. KAMMERER Joseph, Maire, ouverture de la séance à vingt heures.

Présents : Roger GROSHAENY, Corinne BIRGAENTZLE et Jacky SITTler, Adjoint, Philippe RAFFAINER, Philippe GANTZ, Pascal FAHRER, Jean-Michel RIESS, Séverine GROSHAENY, Simone CZAJKOWSKI, et Virginie LIGIBELL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés Sandrine JECKER, Myriam BLIND, Philippe STOFFEL, Anne BRENDEL

Procurations : Sandrine JECKER à Corinne BIRGAENTZLE, Myriam BLIND à Roger GROSHAENY

Secrétaire de séance : Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire **Date d'envoi de la convocation :** 09/01/2024

Elus en exercice	15
Présents	13
Excusés	2

Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.

M. le Maire sollicite l'autorisation auprès des membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Le conseil municipal y est favorable. Ce point fera l'objet du point 8.

ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'Intention d'Aliéner 2023
4	Création de poste : ouvrier communal
5	Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
6	Renonciation du droit à la résolution inscrit au profit de la commune
7	Avenir point vert
8	Fusion des CPI Logelheim - Appenwihr
9	Compte-rendu de réunion <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Communautaire du 11 décembre 2023 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ➤ Syndicat Mixte de l'III : Comité Syndical du 4 décembre 2023 ➤ Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, Comité Syndical du 13 décembre 2023 ➤ Schéma de Cohérence Territoriale Colmar Rhin Vosges, Comité Syndical du 29 novembre 2023 ➤ Brigade Verte, bilan d'activités
10	Calendrier des Commissions Communales
11	Informations <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse de l'eau ➤ Fréquentation du périscolaire de novembre et décembre 2023
12	Divers <ul style="list-style-type: none"> ➤ Grands Anniversaires ➤ Bulletin communal ➤ Bilan des vœux de la municipalité ➤ Fête des Aînés ➤ Visite du parlement européen ➤ Journée citoyenne

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Roger GROSHAENY pour remplir cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

3 - Informations relatives aux décisions prises par délégation

➤ Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil municipal est informé des décisions prises au cours de l'année 2023 dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner :

	Notaire	Vendeur	
1	Maître LOEB OSSOLA, Notaire	M. NOSS Olivier	11 rue de Dinsheim
2	Maître SCHORP	ALBRES Philippe - GERIN Estelle	7a rue d'Appenwihr
3	Maître DEL NERO, Notaire	AYDIN Ilker	7 rue des Acacias
4	Maître SCHORP	ALBRES Philippe - GERIN Estelle	7a rue d'Appenwihr
5	Maîtres ALBRECHT & HAUPTMANN, Notaires	REINBOLT Stéphane	rue du Rhin
6	Maître DEL NERO, Notaire	SCHAEFFER Daniel	21 rue des Acacias
7	Maître GEISMAR-WISS KNITTEL ET MATTIONI	BLANCK Chantal	rue des Saules
8	Maître Christian DAULL	Consorts SCHWARTZ	11 rue de Lagarde
9	Maître LOEB OSSOLA, Notaire	Consorts ERNST	5 place du Général de Gaulle
10	Maître GEISMAR-WISS KNITTEL ET MATTIONI	VILLIEN Olivier	6 rue des Champs
11	Maître KNITTEL, Notaire	BARMES Luc	10 rue du Rhin
12	Maître GUYOT, Notaire	AMEDRO Sylvain / RUPUS Madeline	4 rue des Blés
13	Maître GEIGER, Notaire	HEINRICH Jean Maurice / GIBIINO Mario	rue du Rhin
14	Maître Magali MULHAUPT, Notaire	BLANCK Chantal	2 rue de l'Église

Le Conseil municipal prend acte.

4 - Création de poste

Au vu du départ de l'ouvrier communal par voie de détachement et afin de pouvoir créer un poste de fonctionnaire titulaire, il est nécessaire de procéder à la création de postes afin de pallier son remplacement. Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'ouvrier communal correspondant à plusieurs grades afin d'avoir un panel de grades large pour permettre le remplacement de l'agent. À cette fin, le futur agent recruté pourra être détenteur du grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^e classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'agent de maîtrise.

Par conséquent, le Conseil Municipal, sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'ouvrier communal relevant du grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'agent de maîtrise à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes), compte tenu du départ par voie de détachement de l'ouvrier communal actuellement en poste ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : À compter du 15/02/2024, un emploi permanent d'ouvrier communal relevant des grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ou d'agent de maîtrise territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35/35èmes), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial dans le cadre d'un contrat 3-3 alinéa 3, conclu pour exercer les fonctions d'ouvrier communal dont la rémunération sera indexée sur les grilles indiciaires d'adjoint technique territorial.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Monsieur Jacky SITTLER, Adjointe au Maire, rejoint l'assemblée.

5 - Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du Comité Syndical des Gardes Champêtres Intercommunaux

Conformément à l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux le 24 octobre dernier, il appartient au conseil municipal en vertu de l'article 7.3 desdits statuts de désigner un membre titulaire et un membre suppléant chargé de représenter la commune au sein du Comité Syndical.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de reconduire les élus occupant déjà ces fonctions avant le refonte des statuts à savoir Madame Corinne BIRGAENTZLE en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Michel RIESS en tant que membre suppléant.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Madame Corinne BIRGAENTZLE, membre titulaire au sein du comité syndical des Gardes Champêtres Intercommunaux
- De désigner Monsieur Jean-Michel RIESS, membre suppléant au sein du comité syndical des Gardes Champêtres Intercommunaux.

6 - Procuration au notaire pour procéder à la renonciation du droit à la résolution inscrit au profit de la commune

Dans le cadre de la vente du bien sis 11 rue Lagarde à Logelheim, en date du 6 septembre 2023 et suite au dépôt au livre foncier de l'acte de vente, il apparait que la parcelle sise section 15, n°149/118 de 7.33 ares reste grevée d'un droit à la résolution de la vente en cas d'inexécution des conditions au profit de la commune de Logelheim conformément à l'acte de vente du 17 février 1969.

Aussi, il convient de mandater le notaire afin de requérir la radiation de cette inscription en tous endroits où elle pourrait figurer.

Il est par conséquent nécessaire de donner pouvoir et procuration au Notaire pour faire mainlevée pure et simple

avec désistement de tous droits et consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription ci-après visée inscrite au livre foncier de Logelheim à charge de l'immeuble ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le document donnant procuration au Notaire pour faire mainlevée pure et simple avec désistement de tous droits et consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription de l'immeuble cadastré section 15 n°149/118, 11 rue Lagarde à Logelheim aux noms des consorts Schwartz.

7 - Avenir Point Vert

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a décidé de fermer le point vert présent sur la Commune d'Appenwihr au 1er janvier 2024. Une réflexion s'est alors engagée au sein des deux Communes afin de valoriser les déchets verts en réalisant du compost et du paillage issu du broyat des branchages, ce afin de permettre aux habitants de continuer à se rendre, pour les déchets verts, sur un lieu à proximité pour ce type de déchets et pour entrer dans une dynamique responsable de la gestion de ces déchets par la réalisation de compost et de paillage.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce nouveau mode de fonctionnement, il est nécessaire de mettre en place une convention permettant de régir les aspects organisationnels et financiers du point vert. Concernant le fonctionnement, l'ouverture du point vert sera assurée les semaines paires par la commune d'Appenwihr, les semaines impaires par la commune de Logelheim. La gestion pourra à terme être confiée à une association. Les aspects financiers seront répartis pour moitié aux deux communes. La présente délibération a vocation à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférent au point vert d'Appenwihr.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'ouverture du point vert d'Appenwihr selon les modalités ci-dessus exposées,
- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à l'entretien et au fonctionnement du point vert, pour moitié des dépenses réelles au budget de la commune

8 - Fusion CPI Logelheim - Appenwihr

Le Centre de Première Intervention d'Appenwihr rencontre actuellement des difficultés pour maintenir son corps. Aussi, afin de garantir la sécurité des villageois, il est proposé de fusionner le Centre de Première Intervention d'Appenwihr avec celui de Logelheim. Le siège du CPI serait fixé à Logelheim, le matériel serait conservé à Logelheim mais le périmètre d'intervention concernerait les deux communes. Pour définir les conditions de fonctionnement de ce nouveau CPI en matière de commandement, de logistique et de charges financières, une convention est mise en place pour régir l'ensemble de ces dispositions. Financièrement, la commune de Logelheim refacturerait l'ensemble des frais (électricité, chauffage, matériel, tenues, assurance...) en fonction du nombre d'habitants à la commune d'Appenwihr. Les allocations de vétéran continueraient en revanche à être versées pour ses pompiers vétérans existants par chacune des communes, les frais relatifs à cette allocation se seront partagés uniquement pour les nouveaux vétérans.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à la fusion du Centre de Première Intervention d'Appenwihr avec celui de Logelheim,
- APPROUVE les conditions telles que définies ci-dessus,
- CHARGE monsieur le Maire de récupérer les charges de fonctionnement et d'investissement du CPI fusionné auprès de la commune d'Appenwihr

9 - Compte-rendu de réunions

➤ Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

○ Conseil communautaire du 11 décembre 2023

Monsieur le Maire informe des points à l'ordre du jour à savoir l'évolution de la redevance incitative, le budget 2024, le vote de la taxe GEMAPI, l'attribution de fonds de concours, la demande de subvention dans le cadre du DETR, la planification du programme GERPLAN, la composition de la conférence de réduction de l'artificialisation des sols, les tarifications 2024 des immobilier d'entreprises, l'avis rendu sur le dossier du démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim, la mise à jour du règlement de service de l'assainissement, la prise de participation au sein de la Colmarienne des Eaux et enfin des aspects liés au personnel.

Madame Corinne BIRGAENTZLE, Adjointe au Maire rejoint l'assemblée.

Madame Séverine GROSHAENY, Conseillère municipale quitte l'assemblée.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le Maire présente les indicateurs techniques et financiers de la collecte et des traitements des déchets ménagers pour 2022. Le document détaillé peut être consulté par les usagers au secrétariat de mairie.

Le conseil relève que le rapport fait mention d'une hausse de la quantité de déchets verts alors même qu'aujourd'hui des points verts ont été fermés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le rapport annuel 2022.

➤ **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, Comité syndical du 13 décembre 2023**

Les différents points à l'ordre du jour ont été relatés. La réunion avait vocation à examiner deux décisions modificatives (une pour la partie eaux pluviales, une pour la partie assainissement), de débattre sur la révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance », et la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

➤ **Syndicat Mixte de l'III, Comité syndical du 4 décembre 2023**

Monsieur le Maire fait part des points à l'ordre du jour. La réunion a eu vocation à faire le bilan de l'année écoulée, la perspective des travaux ainsi que les aspects tarifaires du Syndicat. Rivières de Haute Alsace qui englobe le Syndicat Mixte de l'III cherche également à trouver un endroit pour construire un site pour l'ensemble des syndicats.

➤ **Schéma de Cohérence Territoriale Colmar Rhin Vosges, Comité Syndicat du 29 novembre 2023**

L'assemblée informe des points à l'ordre du jour. Elle fait part des points à l'ordre du jour. L'adhésion du SCOT au Syndicat Mixte de l'ADAURH et de l'ADEUS ont été abordées. De nombreux points liés au personnel ont fait l'objet d'un examen (organisation du temps de travail, instauration du RIFSEEP, mise en œuvre de la journée de solidarité, du télétravail du forfait mobilités durables... L'assemblée a ensuite adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi que l'adoption du règlement budgétaire et financier.

➤ **Brigade Verte**

- **Bilan d'activité des mois d'octobre et novembre 2023**

Madame Corinne BIRGAENTZLE, 2^{ème} Adjointe informe que la Brigade Verte a dressé :

- pour octobre 2023 : 8 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un animal blessé, 1 rapport concernant des chiens errants, 1 rapport concernant des problèmes de voisinage (branches et chat). En parallèle, la Brigade Verte a constaté, suite au rappel fait sur la hauteur d'une clôture trop haute, que celle-ci a été abaissée à 1m66.
- pour novembre 2023 : 6 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant des problèmes de voisinage (recueil des informations auprès du requérant et intervention auprès de la personne concernée), 1 rapport concernant un animal blessé.

10 - Calendrier des Commissions Communales

Calendrier des commissions :

- Commission Voirie Sécurité Finances et Ressources Humaines : à fixer en mars 2024
- Commission Urbanisme Construction Entretien des bâtiments communaux : à définir en fonction des dossiers
- Commission Environnement Agriculture Fêtes et Relations Publiques : 23/01/2024 à 18h30
- Commission Sport Culture et vies associative et scolaire : 13/02/2024 à 19h00
- Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires : 05/02/2024 à 20h15

11 - Informations

➤ **Analyse de l'eau**

Le prélèvement réalisé le 20 novembre 2023 au SIEPI sur l'unité de distribution fait apparaître que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

➤ **Fréquentation du périscolaire**

M. Jacky SITTLER, 3^{ème} Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours du mois :

Novembre 2023	15 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	78	5.2
Cantine 11h30 – 13h30	533	35.5
Étude du soir 16h00 – 18h30	131	8.2

Décembre 2023	13 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	64	4.9
Cantine 11h30 – 13h30	466	35.8
Étude du soir 16h00 – 18h30	113	8.7

12 - Divers

➤ **Grands Anniversaires**

La commune de Logelheim a honoré Madame Lucie STOFFEL qui a fêté ses 85 ans le 7 janvier dernier.

La commune honorera :

- Helmut DILGER, qui fêtera ses 80 ans le 12 février 2024
- Elisabeth KAMPER, qui fêtera ses 80 ans le 14 mars 2024
- Pierre et Bernadette SEMBACH qui fêteront leurs noces d'or le 26 avril 2024
- Gérard et Marguerite SYDA qui fêteront leurs noces de palissandre le 9 mai 2024
- Marie Antoinette STOFFEL qui fêtera ses 85 ans le 8 juin 2024
- Christiane BLUM qui fêtera ses 80 ans le 28 juin 2024
- Gilbert et Jacqueline MULLER qui fêteront leurs noces de diamant le 10 juillet 2024
- Gilbert KAMPER qui fêtera ses 80 ans le 21 septembre 2024
- Thérèse GROSHAENY qui fêtera ses 90 ans le 26 novembre 2024

➤ **Bulletin communal**

M. le Maire félicite l'équipe qui a travaillé sur le bulletin qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

➤ **Bilan des vœux de la municipalité**

Une centaine de personnes était présente. La neige a freiné beaucoup de monde pour participer à la cérémonie qui a tout de même été une réussite.

➤ **Fête des Aînés : le 18 février 2024**

L'équipe municipale a préparé une surprise pour ses aînés cette année. L'organisation suit son cours.

➤ **Visite du parlement européen : 12 mars 2024**

M. Le Maire informe qu'un départ est prévu pour 17 heures. Les conseillers doivent s'inscrire et fournir leur pièce d'identité. M. le Maire indique le programme de la visite. Le retour est prévu pour 23h30.

➤ **Journée citoyenne : 4 mai 2024**

Faire une information au préalable pour les "chefs de chantier" la veille de l'événement pour prévoir le nécessaire. Il est également demandé à chacun de faire part de ses idées d'atelier.

Madame Corinne BIRGAENTZLE informe que la commune a obtenu le prix d'encouragement pour la deuxième fleur. La commune s'est vue remettre un rosier du Mont Saint Odile.

Monsieur Pascal FAHRER a eu des remontées concernant la crémation des sapins notamment concernant les émissions de CO2. Il est rappelé que lors de l'organisation à Logelheim, ce type de manifestations était autorisé au vu des conditions atmosphériques. Cela n'était pas le cas la semaine suivante. Il est souligné qu'il reste important d'avoir au sein des communes des moments de convivialité tels que celui-ci bien que la commune soit consciente de l'effet négatif sur l'écologie. Il est également à souligner que le déplacement

à la déchetterie de Biesheim de l'ensemble des habitants pour y mettre leur sapin, génèrerait tout autant de CO2.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 26 mars 2024.

M. le Maire clôt la séance à 22h00.

Le Maire,
Joseph KAMMERER

Le secrétaire de séance,
Roger GROSHAENY